DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE VENDIN LE VIEIL

# **ENQUETE PUBLIQUE**

Concernant la demande d'autorisation d'exploiter un atelier d'usinage mécanique des métaux et alliages Entreprise WEIR POWER INDUSTRIAL FRANCE

# CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête du 4 novembre au 6 décembre 2013 inclus

Le commissaire enquêteur Aldo MASSA

Le 5 janvier 2014

# CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

#### Après avoir :

- Longuement étudié le dossier présenté à l'enquête publique ainsi que les documents annexés (667 pages),
- Lu une réunion de présentation du projet par WEIR et visité le site le 4 novembre 2013,
- Compulsé les lois, décrets et arrêtés relatifs à certains points particuliers du dossier,
- Eu plusieurs conversations avec WEIR afin d'obtenir les explications complémentaires utiles à la bonne compréhension du dossier,
- Constaté l'absence de remarques et avis du public, des services administratifs et communes concernées,
- Transmis à WEIR ces informations.

## **Compte tenu:**

- de ce qui précède,
- de la qualité du dossier présenté, en particulier de sa complétude tant sur les aspects juridiques que sur les aspects techniques,
- de la qualité de l'étude d'impact, réalisée conformément aux textes en vigueur.

# étude des impacts:

#### Compte-tenu:

- de ce que le site étant actuellement occupé par le bâtiment existant, les parkings et voiries et d'espaces verts, la flore y est très peu diversifiée et constituée d'espèces très communes de pelouses ornementales, et que l'établissement n'est pas dans une zone naturelle protégée (ZNIEFF ou zone Natura 2000),
- de ce qu'aucune incompatibilité n'est mise en évidence entre le projet/ l'établissement et le SDAGE Artois Picardie et le SAGE Marque Deûle en cours d'élaboration,
- de ce que les eaux pluviales et de ruissellement sont évacuées dans le réseau d'assainissement collectif,
- de ce que les rejets dans l'air sont conformes à la réglementation,
- du trafic routier engendré faible et dans des périodes horaires acceptables sans réelles nuisances sur l'environnement proche (zone d'activités puis usage des voiries ouvertes à la circulation autoroutes, RN, RD),
- du fait que les déchets sont gérés conformément à la réglementation,
- de la bonne analyse faite des impacts des activités sur la santé (en particulier l'inhalation directe de composés émis à l'atmosphère) et de leur impact respectant les recommandations des autorités sanitaires,

# étude des dangers :

#### Compte-tenu:

- de ce que le dossier identifie et caractérise correctement les risques principaux pour ce type d'activités (incendie, explosion et déversement de produits chimiques) avec leurs conséquences,
- de ce que les mesures techniques et organisationnelles visant à réduire les potentiels de danger sont explicitées et justifiées,
- de ce que l'étude de dangers prend en compte les personnels, les personnes extérieures à l'exploitation et l'environnement au sens large (à l'exception de la gestion des eaux d'extinction d'un éventuel incendie qui devra faire l'objet d'une étude spécifique à court terme),
- de ce que l'étude préliminaire des risques réalisée sur le site n'a pas conduit à l'identification de scénario majeur d'accident,
- de ce que l'étude de dangers conclut à une absence d'impact à l'extérieur du site,

### prise en compte effective de l'environnement :

Compte-tenu:

de ce que tant du point de vue aménagement du territoire, biodiversité, émission de gaz à effet de serre, utilisation rationnelle de l'énergie, environnement et santé, et gestion de l'eau, le projet et la demande sont conformes aux textes et respectent une évolution des éléments conformes à une politique raisonnée de développement économique et environnemental,

#### compte-tenu:

Du caractère **d'intérêt collectif** de voir se prolonger l'activité de l'entreprise WEIR POWER & INDUSTRIAL sur le site de Vendin le Vieil, semble-t-il à la satisfaction de tous (fournisseurs, clients, salariés, commune), le tout sans impact négatif sur l'environnement.

J'émets un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter un atelier d'usinage mécanique des métaux et alliages présentée par l'entreprise WEIR POWER INDUSTRIAL FRANCE site de Vendin le vieil, demande introduite du fait du dépassement du seuil (déjà autorisé) d'autorisation de la rubrique 2560 « travail mécanique des métaux »

Fait à Marcq Le 5 janvier 2014 Aldo MASSA

Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Commissaire Enquêteur